

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16772

présenté par

M. Peu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 3 à 101.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les alinéas du I au XI comportant le décalage de l'âge de départ à la retraite pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs de ce pays, ainsi que l'accélération de l'allongement des durées de cotisations.